

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

- 1) Le défi...
- 2) Une gesticulation de...
- 3) Il va débattre
- 4) La « couille molle »
- 5) Tous à la caisse ?!
- 6) Une nouvelle régression

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Le défi d'un "vaincu"



Conférence de presse
du Président de la République

Conférence de presse
du Président de la République
François Hollande (c) Sipa

Sages et bienveillants, 200 journalistes ont donc répondu à l'invitation du président de la République dont ils savaient tous, par les sondages, qu'on lui refusait toute chance d'avoir en 2017 un second mandat. Un président qui savait du reste que ses invités n'ignoraient rien de ce pronostic. C'est pourquoi le calme, la maîtrise, l'accord avec soi-même et la fermeté de François Hollande en ont imposé.

Cet homme a parlé de la situation telle qu'elle était, comme s'il était normal qu'elle le fût et comme si personne n'y était pour rien. Quand on possède à ce point la maîtrise de son propre personnage et de ses dossiers, alors les échecs deviennent des accidents malheureux, et même injustes. François Hollande, presque assuré de n'avoir pas d'avenir, remplit le présent avec une sérénité pugnace.

Même s'il n'est pas au meilleur lorsqu'il revient sur les rapports entre la croissance et le chômage, la volonté d'être fidèle à lui-même jusque dans l'aveu de regrets et de défauts, si elle ne lui donne pas un regain de popularité, peut susciter une confiance en l'homme. Bref, je me suis trouvé en vraie sympathie avec celui qui incarne le personnage du "vaincu".

Fée de la mort

Cela dit, le président avait au moins deux choses à dire : l'une sur les migrants, bien sûr, et l'autre sur la décision d'envoyer une mission aérienne française en Syrie. Pour le premier point, François Hollande a sans doute eu tort de ne pas souligner que rien n'aurait été possible sans l'initiative, la ténacité, l'exigence et l'éloquence d'Angela Merkel. Cette robuste native de Hambourg a empêché l'Europe de se déshonorer.

J'ajouterai pour ma part qu'Angela Merkel, elle-même, n'aurait sans doute rien pu obtenir sans la diffusion d'une image insoutenable. Celle de ce petit enfant "endormi" sur le sable, et dont on ne peut s'empêcher de penser qu'il va se lever sur ses petites jambes. Comme si une sorte de fée de la mort l'avait déposé délicatement sur le sable pour toujours. Magie bénéfique de la photographie, pourquoi celle-là ne ressemblait-elle à aucune autre ?

En tout cas, cette photo du petit Syrien Aylan Kurdi, retrouvé mort à 3 ans sur une plage turque, nous a tirés de notre façon de nous vautrer dans la lassitude et le désenchantement. Ecrire, ne pas écrire, telle est désormais la question. Plus le

temps s'écoule, plus on se dit que vanité, tout est vanité et invite au silence. D'autant que souvent nous autres, écrivains, commentateurs et même grands reporters, il nous arrive de dire la même chose et de conclure que rien n'est possible. "Prendre sa part"

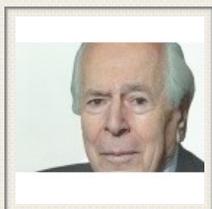
Ecrire, oui, décidément. Mais avec d'infinies précautions. Je ne comprends pas pourquoi Michel Rocard – et les siens – nous laisse le soin de corriger les interprétations fallacieuses qui furent faites de ses propos. Surtout lorsqu'il s'agit d'un problème aussi important que celui des migrants. Chacun s'est plus ou moins servi, en citant la fameuse phrase de lui, prononcée lorsqu'il était Premier ministre : "La France ne peut accueillir toute la misère du monde."

C'est l'état d'esprit de tous ceux chez qui le problème des migrants suscite davantage d'impatience que de compassion, au nom d'un réalisme olympien. C'est ainsi qu'on a freiné un élan qui aurait pu être plus décevant précocement et une prise de conscience qui était le minimum qu'on puisse attendre de nous. Donc, rappelons-le une fois encore, la phrase de Rocard n'est pas complète : "...Mais elle doit en prendre sa part."

La part de la France ? Mais elle devait être considérable, selon les rocardiens dont j'étais. Etait-ce bien sûr ? S'il y avait un doute, cela changerait tout et cela expliquerait un usage volontairement ambigu d'un autre important concept devenu un mot d'ordre. Il s'agit bien sûr de ces satanées frontières. Il faudrait selon les uns les fermer et, selon les autres, les ouvrir. Mais d'un côté, on s'alignerait sur le Front national, et d'ailleurs sur la droite dans sa plus grande partie ; de l'autre, on soulignerait le caractère plutôt utopique et irresponsable de la gauche. Réponse de nos amis : ouvrir les frontières, ce n'est pas les supprimer ! La distinction est contournée de manière peut-être trop subtile. Mais si l'on ne précise pas en même temps sur quels points et dans quelles conditions ces mêmes frontières resteraient tout de même à demi ou aux trois quarts fermées, alors on serait encore dans l'ambiguïté suspecte et dans l'incertitude politique.

Que tout soit compliqué, personne ne le conteste, et surtout pas nous, lorsque l'écrivain algérien francophone qui connaît un succès formidable, Boualem Sansal, nous fait le reproche d'être trop laxistes, trop tolérants, d'avoir trop peur de faire des amalgames et, à force de vouloir respecter l'islam, de faire le jeu des islamistes. Eh bien il se

trouve que François Hollande lui a répondu en annonçant la spectaculaire et délicate décision d'envoyer en Syrie des missions aériennes. Sans doute la politique internationale et plus précisément militaire réussit-elle à ce président "vaincu". Il a déjà en effet sur sa poitrine une décoration du Mali, du Sahel et de la Centrafrique. Reste que l'intervention en Libye qu'on avait présentée en 2011 comme si justifiée et glorieuse a plongé le pays dans le chaos. Cela n'a rien à voir, dit-on. Peut-être...



Par Jean Daniel

nouvelobs.com

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Syrie: le revirement de l'Élysée tient de la gesticulation

Par Thomas Cantaloube

Le président de la République a beau avoir annoncé ce lundi des vols de reconnaissance avant de possibles frappes aériennes contre l'État islamique en Syrie, cela ressemble surtout à de vaines gesticulations, en l'absence de moyens nouveaux et d'une stratégie globale.

L'Élysée l'avait laissé entendre dès samedi 5 septembre 2015, François Hollande l'a confirmé lors de sa conférence de presse du lundi 7 septembre : la France va envoyer des vols de reconnaissance au-dessus de la Syrie afin, in fine, de pouvoir frapper directement les forces de l'État islamique au sol. Le président l'a justifié dans un raccourci saisissant : « C'est Daech qui fait fuir, par les massacres qu'il commet, des milliers de familles. »

Cette annonce intervient pile au moment où la « crise des réfugiés » gagne en ampleur et où

l'exécutif français est sommé de réagir, après avoir, dans un premier temps, ignoré le problème et, dans un second temps, été dépassé par la réaction positive et organisée de l'Allemagne. Comment, dès lors, ne pas voir dans la décision de frapper Daech en Syrie une action purement opportuniste qui sert à camoufler l'absence de vision politique sur la crise syrienne et les déstabilisations en chaîne qu'elle entraîne ?

Il suffit pour s'en convaincre de se référer au discours de François Hollande prononcé le 25 août, il y a à peine deux semaines, à l'occasion de la semaine des ambassadeurs. Cette intervention annuelle du président de la République devant son corps diplomatique est censée fixer les grandes lignes de la politique étrangère de la France. Or, si le chef de l'État a bien désigné Daech, comme étant « le plus grand danger à l'extérieur de nos frontières », il n'a aucunement suggéré la moindre riposte militaire. La partie de son discours consacrée à la Syrie s'est focalisée sur la « neutralisation » de Bachar al-Assad, le soutien à l'opposition modérée, et la nécessité d'œuvrer à une solution diplomatique pour le pays.

Le revirement de François Hollande, alors que rien n'a fondamentalement changé sur le terrain depuis les deux dernières semaines, ressemble beaucoup à de la gesticulation pour donner le sentiment que la France tente de résoudre la « crise des migrants » à la racine... D'autant que, en termes de moyens mis en œuvre et d'impact, la volonté de bombarder les cibles liées à l'État islamique reste une goutte d'eau dans l'océan des problèmes à résoudre en Syrie et alentour.



François Hollande lors d'un conseil de défense le 24 juin 2015

La posture militaire, à laquelle François Hollande a déjà recouru plusieurs fois depuis le début de son mandat, est certainement la plus aisée à adopter.

La décision est vite prise et vite mise en musique, il n'y a pas de loi à faire voter, pas de décret à préparer et l'opposition se montre rarement véhémente. D'autant que, sur la question syrienne, la plupart des barons de la droite sont soit d'accord avec lui (comme Alain Juppé par exemple), soit partisans d'une réaction bien plus dure, qui rappelle la position des néo-conservateurs français lors de la guerre contre l'Irak en 2003 (Bruno Le Maire demande des « troupes au sol », Xavier Bertrand réclame « une action militaire totale contre Daech »).

Par ailleurs, si l'on rentre dans le détail de ce que propose le président de la République, et en dépit de son assurance que la France préserverait son autonomie de décision, il s'agit juste de rejoindre les États-Unis (et quelques autres dont le Canada, Bahreïn, la Jordanie ou l'Arabie Saoudite) au sein de l'opération « Détermination absolue » contre l'État islamique.

Une opération à laquelle la France participe déjà, mais uniquement sur son versant irakien jusqu'à présent. François Hollande n'a pas annoncé de renforcement du dispositif militaire et ce seront donc les mêmes effectifs qui se partageront désormais les sorties au-dessus de l'Irak et de la Syrie.

Notons qu'au 31 juillet 2015, la France avait effectué 964 sorties aériennes et 162 frappes sur un total de près de 20 000 sorties et 5 200 frappes (principalement américaines), soit une contribution plutôt mineure.

Qui plus est, ces frappes aériennes n'ont, depuis un an, pas produit de résultats miraculeux. Les Américains assurent qu'elles ont permis de libérer des territoires (notamment kurdes) au nord de la Syrie et de l'Irak.

Mais l'État islamique continue de contrôler et d'administrer d'énormes pans de territoire dans les deux pays, et le flux de nouveaux combattants qui viennent rejoindre Daech ne s'est pas tari.

François Hollande a beau jeu de répéter qu'il était prêt à bombarder Damas en août 2013 avant que Barack Obama ne lui coupe l'herbe sous le pied en refusant d'intervenir et que, depuis, la situation n'a fait que se détériorer. Sauf que, depuis cette inaction de dernière minute, aucune stratégie de rechange n'a été mise en place. Ni pour se débarrasser de Bachar al-Assad, ni pour contrer Daech.

L'activité diplomatique autour de la Syrie s'est accélérée cet été avec l'entrée dans le jeu de l'Iran, qui entend revenir sur la scène diplomatique après la signature de l'accord sur le nucléaire. Mais elle est aussi portée par la Russie, qui discute avec la plupart des acteurs du conflit, et l'Arabie Saoudite, qui a reçu pour la première fois, à Riyad, un émissaire du régime syrien, et bien entendu par les États-Unis, dont le secrétaire d'État John Kerry continue de faire la navette dans différents pays sur ce sujet. Et la France ? Elle pointe aux abonnés absents. Le jusqu'au-boutisme français vis-à-vis de Damas (Laurent Fabius déclarait déjà en 2012 que « Bachar al-Assad ne mériterait pas d'être sur la Terre »), mais aussi de Téhéran jusqu'à récemment, et les mauvaises relations avec Moscou en font un acteur marginal de ces négociations.

Donc, quand François Hollande plaide, comme lors de son discours aux ambassadeurs et sa conférence de presse, pour une « solution politique », il fait des moulinets dans le vide puisque la diplomatie française est à la remorque de toutes les initiatives qui se prennent en ce moment.

Quant à la lutte contre Daech, qu'elle soit ou non animée par la crainte de l'exportation de djihadistes en Europe et ailleurs, il s'agit, de l'avis de tous les experts, d'un engagement sur le long terme, voire le très long terme. Pour les officiers américains déjà impliqués dans ce conflit, il s'agit « d'un problème à l'échelle de dix ou vingt ans », d'un « combat générationnel » comme le fut la guerre froide. À cette aune, l'approche court-termiste de François Hollande, sans moyen ni stratégie globale, n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Réfugiés et intervention en Syrie : débats au Parlement les 15 et 16 septembre

Tâm Tran Huy et Pauline Dam

Dans les prochaines semaines, la crise migratoire et l'intervention française en Syrie feront l'objet de deux débats parlementaires. François Hollande a également annoncé deux réformes constitutionnelles, sur la Charte européenne des langues régionales et sur le Conseil supérieur de la magistrature, qu'il souhaite voir aboutir.

Crise migratoire, Syrie : deux débats au Parlement

Face à la crise migratoire, le calendrier parlementaire se resserre. Lors de sa conférence de presse, François Hollande a annoncé l'organisation dans les prochains jours de deux débats au Parlement. Le premier, dans le cadre de l'article 35-1 de la Constitution, portera sur les vols de reconnaissance en Syrie et sur de possibles frappes aériennes. Il aura lieu au Sénat le 15 septembre à 15h. Le second, sur la question des réfugiés et de leur répartition, devrait se tenir le 16 septembre à 16h. Autre thème sur lequel les parlementaires seront invités à se prononcer : la lutte contre les discriminations qui fera l'objet d'un projet de loi.

Deux réformes constitutionnelles à venir ?

François Hollande est favorable à ce que deux réformes constitutionnelles puissent être votées. Sur la ratification de la charte européenne des langues régionales, François Hollande a répété sa volonté d'avancer sur le sujet. « C'est un texte qui depuis vingt ans n'a pas été ratifié parce qu'il n'a pas été regardé comme pouvant être conforme à la Constitution ». Concernant la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, c'est pour lui « la garantie d'une justice indépendante ». Pour l'un comme pour l'autre de ces sujets, le chef de l'État n'a pas fermé la porte à un congrès à Versailles.

Enfin, François Hollande veut engager une dernière réforme sur le plan institutionnel : il faut pour lui « corriger, améliorer, simplifier et rendre plus rapide » la procédure législative. Cela pourrait passer par une modification des règlements des Assemblées. Pour le président de la République, il faudrait associer les Français à l'élaboration de la loi. En revanche, il ne souhaite pas d'introduction de la proportionnelle aux

élections législatives : ce n'est pas pour lui une réponse à la crise démocratique.

Économie, droit du travail : deux projets de loi annoncés

François Hollande veut ouvrir des négociations pour rendre plus lisible le code du travail. Une fois les garanties essentielles fixées (contrat de travail, durée du travail, salaire minimum), il doit pouvoir y avoir des négociations entre salariés et entrepreneurs dans les branches professionnelles. Après cette consultation, un projet de loi sera examiné par le Parlement. Objectif : mieux adapter le droit du travail à la réalité des entreprises tout en protégeant les salariés. Autre texte qui sera déposé cette année : une loi sur les opportunités économiques dans le numérique.

publicsenat.fr

IV) Sarkozy considère que Hollande est une "couille molle" au sujet de la Syrie, selon "Le Canard Enchaîné"



Nicolas Sarkozy et François Hollande, le 8 mai 2012 © LIONEL BONAVENTURE / AFP



Sylvain Chazot
sylvain.chazot@europe1.fr

NOMS D'OISEAUX – La décision présidentielle d'effectuer des vols d'observation au-dessus de la Syrie n'a pas franchement ravi Nicolas Sarkozy. L'homme qui, de l'avis d'Henri Guaino, a sauvé la

V) Jean-Luc Mélenchon veut que tout le monde paie l'impôt sur le revenu

Par Fabien Piliu

démocratie dans le monde, considère que ces vols de reconnaissance ne sont clairement pas suffisants pour lutter contre les terroristes de Daesh. Il n'est d'ailleurs pas le seul à le penser : Jean-Luc Mélenchon aussi, a fait part de son scepticisme concernant l'annonce de François Hollande, lundi 7 septembre, lors de sa conférence de presse.

Là où Nicolas Sarkozy dénote quelque peu, c'est dans le choix des mots. On le sait, l'ancien président aime bien affubler ses adversaires (mais pas que) de surnoms imagés. Concernant François Hollande, il y avait le fameux "moi-je". Dans Le Canard Enchaîné de ce mercredi 9 septembre, c'est d'une autre manière que l'ex-président qualifie son successeur. Voici ce que Nicolas Sarkozy a déclaré en petit comité, selon des propos rapportés par l'hebdomadaire :

“J’ai rarement vu une couille molle pareille. Si on fait la guerre, on la fait vraiment. Il va falloir aller au sol. Il n'y a pas d'alternative, car Daesh ne reculera pas et continuera même à avancer. Si on ne fait pas la guerre, aujourd'hui, on risque de devoir la faire, demain, dans le Maghreb ou, plus tard, sur notre sol.

C'est un président de Les Républicains très va-t-en-guerre qui s'exprime devant ses confidents, un chef de l'opposition **persuadé qu'une intervention au sol contre Daesh est nécessaire.** De son point de vue, la position de François Hollande d'envoyer des Rafales uniquement pour effectuer de la reconnaissance n'est pas satisfaisante. Ce qui l'amène à une nouvelle critique du chef de l'État, également chef des armées.

Toujours cité par Le Canard, Nicolas Sarkozy explique :

“Hollande, c'est un chef de guerre en papier mâché. On croit qu'il va lancer l'appel du 18-Juin, et il annonce des vols d'observation sur la Syrie. Si on veut des renseignements, on a qu'à demander aux Américains, qui survolent les lieux depuis un an.

Contacté par le Lab, l'entourage de Nicolas Sarkozy "ne confirme pas" les propos rapportés par Le Canard Enchaîné.

lelab.europe1.fr



"Moi je suis pour que tout le monde paie" a déclaré Jean-Luc Mélenchon au sujet de l'impôt sur le revenu (Crédits :AFP)

Alors que l'exécutif vient d'annoncer un allègement de l'impôt sur le revenu pour 8 millions de contribuables, le co-fondateur du Front de gauche propose une politique fiscale radicalement inverse : il plaide pour un élargissement de la base fiscale, pour que « tout le monde paie, à proportion de ses revenus ».

Ce sont deux points de vue totalement opposés sur la définition de la justice fiscale. Alors que l'exécutif a décidé d'alléger l'impôt sur le revenu pour 8 millions de foyers fiscaux, mesure qui sera inscrite dans le projet de loi de finances 2016 et qui coûtera 2 milliards d'euros, Jean-Luc Mélenchon est revenu vivement sur cette mesure.

" On annonce une baisse d'impôts pour faire sortir un certain nombre de gens de l'impôt sur le revenu. Moi, je suis pour que tout le monde paie, (...) évidemment à proportion. Tout le monde, parce qu'il y a une dignité civique à contribuer à l'effort collectif, ne fût-ce que 10 euros », a déclaré Jean-Luc Mélenchon, ce mardi, sur l'antenne de France Info.

Et de préciser sa pensée :

« Pour rendre l'impôt plus léger, il faut l'étaler. Au lieu de cinq tranches, il en faut 14, de manière à ce que la classe moyenne ne paie pas pour tout le monde et que ceux qui ont les revenus les plus élevés paient davantage », a-t-il détaillé.

Une réforme qui est soutenue à droite comme à

gauche

Il n'est pas le seul à soutenir cette idée, tant à droite qu'à gauche. Lors d'une conférence de presse organisée lundi, Alain Juppé, le maire de Bordeaux s'est déclaré opposé à cette mesure d'allègement qui, selon lui, « ne va pas dans le bon sens. Contribuer à l'impôt est une responsabilité citoyenne », a-t-il expliqué.

Fin août, sur le plateau du Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI, Bruno Le Maire, le député LR de l'Eure était sur la même longueur d'ondes :

"Tout le monde doit être soumis à l'impôt, sans exception, même de façon modeste ", avait-il précisé.

Parmi les économistes favorables à un élargissement maximal de l'assiette de l'impôt sur le revenu figure notamment Thomas Piketty. Selon l'économiste, qui a annoncé lundi qu'il devenait le conseiller de Podemos, le parti de gauche anti-libéral espagnol, le gouvernement aurait dû mettre en place un impôt sur le revenu progressif avec une assiette la plus large possible et un minimum de niches fiscales.

Bercy minimise le phénomène... et ne dit pas tout

Le gouvernement a décidé de faire autrement. Certes, à Bercy, on ne nie pas que l'assiette de l'IR a été réduite. Mais le propos est nuancé.

"Fin 2015, 46% des foyers acquitteront l'impôt sur le revenu. Cette proportion est en baisse constante depuis 2013, année au cours de laquelle elle avait culminé à 52%. Grâce à ces nouvelles baisses d'impôt, la proportion de personnes soumises à l'impôt sur le revenu est simplement revenue au niveau de celle observée en 2010 ", explique-t-on au ministère des Finances.

Ce que l'on ne dit pas à Bercy, c'est que les recettes de l'IR ont considérablement augmenté entre les deux exercices. Le produit de l'IR dépassait à peine 55 milliards d'euros en 2010. En 2015, il devrait frôler les 70 milliards d'euros cette année...

Quant à définition de la justice fiscale, elle est différente.

"La justice fiscale ne se résume pas à l'assiette de l'impôt sur le revenu. Tout le monde paie l'impôt, via la fiscalité indirecte avec la TVA et la

CSG par exemple ", explique-t-on au ministère des Finances.

L'auteur



Fabien Piliu
@fpiliu



VI) Le droit du travail face au dogmatisme libéral

Christophe Ramaux



DR

Par Christophe Ramaux (Économiste, Centre d'Économie de la Sorbonne – Université Paris I, coanimateur des Économistes atterrés). La commission conduite par Jean-Denis Combexelle doit remettre son rapport en ce mois de septembre, mais avant même d'en examiner les conclusions et préconisations, il est permis de s'interroger sur l'objectif qui lui a été assigné. La lettre de mission de Manuel Valls témoigne en effet d'une profonde régression.

Une commission de réflexion est censée réfléchir de façon ouverte à une question posée, en l'occurrence celle de la place à accorder à la loi et aux accords collectifs. La lettre de M. Valls tranche au contraire d'emblée : « la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée », d'où l'objectif de « dégager des propositions pour aller plus loin, faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise ». La vocation de la commission est donc étroitement bornée : lister les dispositions – ouvrant des « perspectives nouvelles audacieuses » et pas de simples « aménagements » – permettant d'affaiblir la loi au profit des accords décentralisés, sans s'interroger sur la pertinence même de cet objectif. Or cette pertinence est éminemment discutable.

Du point de vue des intérêts des salariés en premier lieu. La lettre de Valls passe outre ce qu'est l'essence même du droit du travail. Partant du principe que le salarié est, par construction, en position de faiblesse par rapport à son employeur, ce droit a été historiquement conçu pour lui donner des droits afin de rétablir un minimum d'égalité. D'où les deux principes étroitement imbriqués d'ordre social et de faveur selon lesquels les règles de niveaux inférieurs ne valent que s'ils apportent un plus pour le salarié (l'accord d'entreprise par rapport à la convention de branche, celle-ci par rapport à l'accord interprofessionnel, celui-ci par rapport à la loi). « Modernisateurs » se disent-ils : en ravalant la loi au profit de l'accord d'entreprise, c'est pourtant un recul de plus d'un siècle qu'ils nous proposent. Du point de vue des entreprises elles-mêmes, cette démarche est délétère. La concurrence est totalement faussée si certaines doivent appliquer des règles sociales et d'autres pas. La loi et le principe d'extension des conventions collectives à toutes les entreprises de la branche permettent de contrecarrer cette dérive, le droit du travail prolongeant ici le principe de la « loi de la profession ».

La loi Fillon de 2004 puis celle de 2013, avec les fameux « accords de maintien de l'emploi », ont déjà ouvert la possibilité d'accords dérogatoires. Le Medef promettait avec cette flexibilisation des centaines de milliers d'emplois. Dans les faits, ces possibilités n'ont quasiment pas été utilisées par les entreprises (moins d'une dizaine d'accords signés au total)³. N'est-ce pas la preuve que celles-ci disposent déjà de nombreuses souplesses ? Que le souci pour elles se situe ailleurs ? Que

l'emploi bloque avant tout du fait de l'insuffisance de carnets de commandes étouffés par les politiques d'austérité ? Non, répondent les libéraux. Si ces assouplissements du droit du travail ne produisent pas leurs effets c'est qu'ils sont encore trop timorés. Le médicament ne soigne pas... augmentons sa dose !

Après le CICE, le Pacte de Responsabilité, la récente loi Macron (qui assouplit encore « les accords de maintien de l'emploi »), le gouvernement persévère donc. La commission Combrexelle instituée par

Valls ne compte que deux économistes plus libéraux l'un que l'autre : le dogmatisme a décidément depuis longtemps changé de camp.

Parmi les juristes nommés au sein de la commission figure Antoine Lyon-Caen qui s'est illustré en publiant en juin dernier avec Robert Badinter un petit livre (*Le travail et la loi*) proposant de remettre à plat le droit du travail autour de 50 principes. La simplification législative et réglementaire est sans aucun doute louable (ce qui vaut pour le code du travail vaut par ailleurs...). Reste que c'est par un condensé de poncifs libéraux que commencent les auteurs. En matière de chômage, on est loin d'avoir « tout essayé », « d'autres remèdes sont à portée de main » indiquent-ils. Quels remèdes ? La remise en cause de la « complexité du droit du travail », du code du travail devenu « épais, très épais même », de sorte qu'il est devenu facile de « proclamer que notre droit du travail est devenu obèse, malade ».

De nombreux juristes du travail (et d'autres) se sont déjà employés à démonter certaines des propositions de nos deux éminences : quelle généralité a une proposition de refonte axée de l'avis même des auteurs sur les seules TPE et PME, la simplification du code du travail n'aurait-elle pas pour contrepartie une explosion de la jurisprudence afin d'en préciser les termes, quid des 35 heures, du principe de faveur, etc. ? En 2004, Antoine Lyon-Caen s'était élevé contre les préconisations de la commission de Michel de Virville visant déjà, à l'instar de bien d'autres rapports – on ne les compte plus depuis trente ans ! – à simplifier le droit du travail : « L'unité de ces propositions ne vient-elle pas de la simplification du droit qu'elles annoncent à grands cris ? Heureux, certes, sont les simples écrits. Mais simples, le sont-ils par leur brièveté ? Par leur intelligibilité ? Par leur manque de raffinement ? » (avec Hélène Masse-Dessen, «

« Droit du travail : la sécurité change de camp », Le Monde, 13 février 2004). Et de poursuivre en fustigeant des propositions qui, au nom de la simplification, remplacent la « sécurité » comme « fil qui permet de suivre la lente et difficile construction du droit du travail », avec la « sécurité du travail, la sécurité des revenus, la sécurité de l'emploi », par un « code de travail efficace » orienté vers la « sécurité des employeurs ». On ne saurait mieux dire...

Du point de vue économique, le plus grave est le présupposé selon lequel la priorité pour l'emploi serait de simplifier le droit du travail. Ce présupposé est porté par la représentation la plus libérale de l'emploi. L'OCDE s'est efforcée de l'étayer en établissant un indicateur sur la législation protectrice de l'emploi (LPE). En vain de son propre aveu. Le FMI lui-même a récemment admis que « la réglementation du marché du travail n'a pas, selon l'analyse, d'effets statistiquement significatifs » sur la productivité et la croissance (Perspectives de l'économie mondiale, avril 2015, p. 109).

Le monde connaît depuis 2008, sa plus grande crise économique depuis les années 1930. Le chômage a explosé singulièrement en Europe où les dirigeants se sont arc-boutés sur l'austérité. Qui peut décemment prétendre que les droits des salariés et de leurs syndicats sont responsables de la crise ouverte en 2008 ? Le droit social (droit du travail mais aussi protection sociale) n'a-t-il pas alors été un fantastique contrepoids face à la dépression ? Et comment ne pas saisir que l'assouplissement du droit du travail ne peut que renforcer la course effrénée au moins-disant social qui mine l'Europe ?

L'emploi dépend avant toute chose des politiques macroéconomiques mises en oeuvre. En pointant la lourdeur du droit du travail, le gouvernement détourne de l'essentiel, son choix de ne pas s'attaquer aux ressorts d'un modèle libéral (finance libéralisée, libre échange, austérité salariale...) qui n'en finit pourtant pas de produire ses effets récessifs.

En matière même de droit du travail, il commet deux lourdes fautes. Celle d'insécuriser un peu plus les salariés, tout d'abord, alors que la France souffre d'un modèle d'entreprise à la fois financiarisée et archaïque, car féodale. Le travail empêché, non reconnu, dévalorisé, joue contre la performance.

Le Medef et le gouvernement n'ont de toute évidence toujours pas intégré cette leçon élémentaire. Celle de ne pas lutter pleinement contre les nouveaux risques portés par l'« uberisation » du travail, d'une part, les travailleurs détachés, d'autre part. Ces nouveaux risques appellent un renforcement du droit du travail, à la fois, pour protéger les travailleurs, mais aussi, on revient au double fondement de ce droit, pour ne pas exposer les entreprises à une concurrence déloyale.

Historiquement, il y a un lien extrêmement étroit entre le développement du droit du travail et celui de la sécurité sociale, des services publics et des politiques économiques (des revenus, budgétaire, monétaire, industrielle, commerciale...) de soutien à la croissance et à l'emploi. Une cohérence d'ensemble, celle de l'État social, autour de l'idée que l'intervention publique est précieuse afin de réaliser des missions que le marché – le tout n'étant pas réductible aux jeux des parties, l'intérêt général à celui des intérêts particuliers – ne peut assumer : le plein emploi, la stabilité financière, la réduction des inégalités, la satisfaction des besoins sociaux en matière d'éducation, de retraite, de santé, etc. Les libéraux ont aussi leur cohérence : le gouvernement français, à l'unisson des autres gouvernements européens, s'enfonce dans l'austérité salariale et budgétaire. Dans le même temps, Manuel Valls et Emmanuel Macron appellent à une profonde « refonte du droit du travail » orientée vers « plus de latitude », de « souplesse » pour les employeurs. Cette politique menée sans relâche en particulier en Europe ces dernières années ne marche pas. N'est-il pas temps de tourner le dos au dogmatisme libéral ?

1 Cette note a été rédigée suite à une audition par le secteur Conventions Collectives de Force Ouvrière.

2 Voir le livre roboratif de Pascal Lokiec, Il faut sauver le droit du travail ! (janvier 2014, Odile Jacob).

3 La lettre de mission de M. Valls le reconnaît : il y a déjà eu « élargissement des possibilités d'accords dérogatoires » et « diversification des modes de négociation et de conclusion des accords collectifs ». Mais « en dépit de ces évolutions, la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée », « le champ concerné reste restreint » et « les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre

A Suivre...
La Presse en Revue